

1. DÉNOMINATION DE PROFESSION

4 0732 06 08 Kőműves (Falazó kőművesek részsakma)

2. TRADUCTION DE LA DÉNOMINATION DE PROFESSION

Maçon (sous-profession monteur des murs)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

- connaître les règles de travail, d'accident, d'incendie et de protection de l'environnement dans les travaux de plâtrerie et s'y conformer consciemment;
- apprendre les différentes activités et les technologies de base du métier de maçon;
- lire et interpréter les plans architecturaux et structurels;
- connaître et suivre la logique séquentielle des travaux de construction, en particulier les travaux de maçonnerie;
- manipuler les outils, les outils à main, les outils électriques et les petites machines de construction en toute sécurité;
- connaître les matériaux de construction et les matériaux auxiliaires nécessaires à l'exécution des travaux et les utiliser de manière professionnelle;
- être prêt à travailler de manière autonome ou en groupe sous responsabilité;
- participer, sous contrôle et sur la base de documents de planification, à la mise en place de bâtiments simples et de structures en maçonnerie;
- isoler les sous-structures de la vapeur d'eau et de l'humidité du sol à l'aide d'un matériau isolant bitumineux;
- construire des structures de maçonnerie en pierre, en céramique, en béton cellulaire et en béton sur la base de la documentation;
- connaître les règles de conception des structures des bâtiments et de leurs nœuds d'accès, afin de respecter les normes structurelles et thermiques pertinentes;
- construire une structure murale en couches avec des briques apparentes;
- démanteler les structures murales sur la base d'un plan de démolition, créer des ouvertures ultérieures et des ponts d'ouverture dans les structures murales;
- d'après une enquête sur site ou un dossier de conception déterminer la quantité des matériaux nécessaires à la construction des murs;
- utiliser des équipements de protection individuelle;
- connaître les règles de travail, d'accident, d'incendie et de protection de l'environnement dans les travaux de plâtrerie et s'y conformer consciemment.

4. LES MÉTIERS QUE LE TITULAIRE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT PEUT EXERCER

7511 Maçon monteur des murs des immeubles
7511 Maçon monteur des murs
7511 Constructeur de cheminées de gaz
7511 Constructeur de cheminées d'usine
7511 Maçon raccommodeur
7511 Maçon -constructeur de cheminées
7511 Maçonnerie ignifugée

(*) Note explicative:

¹ En langue originale. | ² La traduction indicative de la dénomination. | ³ A remplir si nécessaire. Le supplément au certificat fournit des informations supplémentaires sur la qualification et n'a pas de statut juridique en tant que tel. Le format se base sur la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision no 2241/2004/CE.

©Union Européenne, 2002-2020 | europass.cedefop.europa.eu ©

5. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|-----------------------------|--|------------------------|--|-------------------------------------|---|--|------|---|---|
| <p>Nom et statut de l'organisme délivrant le supplément au certificat</p> | <p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du supplément au certificat</p> <p>Ministère de la Culture et de l'Innovation</p> | | | | | | | | | | | | |
| <p>Niveau du supplément au certificat (national ou international)</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p> <p>N° DKK: 3</p> | <p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p> <p>L'admission à l'examen sectoriel de base est ouverte aux personnes ayant accompli avec succès les années de scolarité requises ou aux personnes dont les connaissances préalablement acquises et déjà reconnues remplissent les exigences de l'examen sectoriel de base. L'admission à l'examen professionnel est subordonnée à l'accomplissement avec succès de toutes les années de scolarité requises et de la période ininterrompue de stage professionnel. Si l'élève est tenu de passer un examen sectoriel de base, celui-ci est pris en compte avec la pondération suivante: L'examen de base sectoriel est pondéré dans le résultat de l'examen professionnel avec la pondération suivante : Examen de base sectoriel : %, Examen professionnel : %</p> | | | | | | | | | | | | |
| <p>Mention de série du supplément au certificat: CXK A</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du supplément au certificat: 2024.04.30</p> | <p>La dénomination des matières théorétiques et pratiques de l'examen de base sectoriel et de l'examen professionnel, ainsi que leur évaluation sur la base d'une échelle à cinq points</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Examen professionnel</td> </tr> <tr> <td colspan="2">tâche de projet</td> </tr> <tr> <td>Tache de projet de monteur des murs</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'examen professionnel en pourcentages</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'examen professionnel en notes</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table> | Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis | | Examen professionnel | | tâche de projet | | Tache de projet de monteur des murs | 5 | Résultat de l'examen professionnel en pourcentages | 100% | Résultat de l'examen professionnel en notes | 5 |
| Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis | | | | | | | | | | | | | |
| Examen professionnel | | | | | | | | | | | | | |
| tâche de projet | | | | | | | | | | | | | |
| Tache de projet de monteur des murs | 5 | | | | | | | | | | | | |
| Résultat de l'examen professionnel en pourcentages | 100% | | | | | | | | | | | | |
| Résultat de l'examen professionnel en notes | 5 | | | | | | | | | | | | |
| <p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> | <p>Accords internationaux</p> | | | | | | | | | | | | |
| <p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p> | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Base légale</p> <p>Décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental 319/2020 (VII. 1.) modifiant le décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Loi LXXX de 2019 sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental N° 292/2023 (VII. 6.) sur les modifications des décrets gouvernementaux résultant de l'évaluation ex-post de l'impact de la restructuration de l'enseignement et de la formation professionnels.</p> | | | | | | | | | | | | | |

6. MODES D'ACCÈS AU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT OFFICIELLEMENT RECONNUS

| | |
|---|---|
| Description de la formation sectorielle initiale, de l'enseignement théorique et de la formation pratique professionnelle | Répartition du nombre total d'heures du programme |
| | |
| Durée totale de la formation | 960 heures |

Niveau d'entrée requis:

- Formation scolaire antérieure : Enseignement primaire ou achèvement de la formation nommé « Dobbantó »
- Avis d'aptitude à la santé au travail nécessaire

Plus d'informations:

MATIÈRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

| | HORAIRE |
|---|-----------|
| Travaux de terrassement, travaux de fondation (Fondations) | 12 heures |
| Structures murales (Matériaux pour la construction de murs et mortiers de maçonnerie) | 12 heures |
| Structures murales (Structures murales porteuses) | 12 heures |
| Structures murales (constructions de murs non porteurs) | 12 heures |
| Structures murales (cheminées, événements) | 12 heures |
| Arcs, Linteaux (Arcs) | 12 heures |
| Arcs, Linteaux (Linteaux) | 12 heures |

MATIÈRE THÉORÉTIQUE PROFESSIONNELLE

| | HORAIRE |
|---|-----------|
| Travaux de terrassement, travaux de fondation (Fondations) | 12 heures |
| Structures murales (Matériaux pour la construction de murs et mortiers de maçonnerie) | 12 heures |
| Structures murales (Structures murales porteuses) | 12 heures |
| Structures murales (constructions de murs non porteurs) | 12 heures |
| Structures murales (cheminées, événements) | 12 heures |
| Arcs, Linteaux (Arcs) | 12 heures |
| Arcs, Linteaux (Linteaux) | 12 heures |

Stage professionnel continu 160 heures

Au Total 328 heures

Les exigences relatives à l'éducation et à l'accomplissement des formations, ainsi que les conceptions de programmes sont disponibles à l'adresse suivante: <https://ikk.hu>.

Le présent supplément au certificat a été élaboré conformément au décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) relatif à l'application de la loi sur la formation professionnelle.

Centre national de référence : Service nationale pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes : <https://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2024.04.30

CACHET